



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 7 août 2025

Résolution de Mmes Mathilde Maillard et Françoise Piron du 21 janvier 2025 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Mathilde Maillard : « Place de la Gare – les transports publics sont-ils au centre des priorités de la Ville ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 21 janvier 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Mathilde Maillard « Place de la Gare – les transports publics sont-ils au centre des priorités de la Ville ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes :

Résolution 1 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité priorise la fonction d'interface de transports publics de la place de la Gare en favorisant le plus possible l'efficacité de la desserte de bus ».

Résolution 2 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à respecter les besoins de la population en matière d'accessibilité à la gare en transport individuel motorisé, notamment en maintenant un nombre de places de dépose suffisantes ».

Résolution 3 de Mme Piron, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité, lors du réaménagement de la place de la Gare, soit particulièrement attentive à donner suffisamment d'espace devant la gare aux véhicules de service d'urgence ou aux bus de remplacement ».



Réponse de la Municipalité

Le projet de construction du futur sous-sol de la place de la Gare et celui de réaménagement de sa surface et des rues connexes ont précisément pour but de créer une interface multimodale de mobilité à la gare, qui permettra un accès optimal aux trains, aux métros et aux bus ainsi qu'aux offres de stationnement pour vélos, taxis ou encore dépose-minute pour véhicules individuels motorisés. Le projet prévoit des arrêts de bus au centre de la place, à proximité immédiate de la gare, ce qui assurera une desserte efficace pour les lignes des tl qui transiteront sur le site une fois que les travaux seront terminés. Les places pour dépose-minute, prévues en nombre correspondant aux besoins, seront localisées dans les parkings des Epinettes et de la Rasude, directement connectés à la gare au nord et au sud, garantissant ainsi un accès rapide, sûr et agréable (à l'abri de la pluie ou du soleil), aux quais de gare. Cette nouvelle interface multimodale de mobilité nécessitera des changements dans la façon d'appréhender la gare et ses accès, qui vont être modifiés en profondeur, tout en améliorant les fonctionnalités actuelles. Enfin, le projet de réaménagement de la surface de la place de la Gare et des rues connexes, validé par la Direction générale de la mobilité et des routes lors de l'examen préalable, permet le passage et le stationnement des véhicules d'urgence et prévoit des zones pour les bus de remplacement, aussi bien des tl que des CFF.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux résolutions susmentionnées.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

S. Affolter